



Conseil Municipal du 14 Avril 2023

Compte rendu

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quatorze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 06 avril, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	13
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	1
Nombre de conseillers municipaux absents	1

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, BESNARD Violette, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, PAMPOULY Thomas, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

LOURADOUR Sandra

ABSENT(S) :

FAURE Cyril

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

Adopté à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif de l'année 2022

Considérant la présentation des résultats définitifs de l'année 2022 comme suit :

Mairie de Merlines - Principal Mairie de Merlines		Compte Administratif 2022	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A 1
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	538 776,21	601 074,60
	Section d'investissement	159 831,69	87 571,84
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		312 859,37
	Report en section d'investissement (001)		109 902,39
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	698 607,90	1 111 408,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	108 082,00	59 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	108 082,00	59 900,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	538 776,21	913 933,97
	Section d'investissement	267 913,69	257 374,23
	TOTAL CUMULE	806 689,90	1 171 308,20
DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT			
Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT			
Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	108 082,00	59 900,00
13	Subventions d'investissement		59 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	922,00	
20	Immobilisations incorporelles	60,00	
21	Immobilisations corporelles	105 100,00	
23	Immobilisations en cours	2 000,00	

M. le Maire ne pouvant participer au vote, M. Joseph STASZCZIK, doyen de l'assemblée, propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier

Adopté à l'unanimité

Vote du budget primitif du budget principal de l'année 2023

M. le Maire expose, pour l'année 2023, les prévisions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Mairie de Merlines - Principal Mairie de Merlines		Budget Primitif 2023	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A 1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	946 197,30	581 579,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		364 618,30
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	946 197,30	946 197,30
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	327 058,00	337 597,46
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	108 082,00	59 900,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		37 642,54
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	435 140,00	435 140,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 381 337,30	1 381 337,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés sont...

Après lecture des différents chapitres correspondants, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE LA MOTION DES MISSIONS LOCALES DE NOUVELLE AQUITAINE

Mr le Maire expose le rôle des Missions Locales qui oeuvrent au quotidien pour l'emploi et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans et définit plus particulièrement celle située sur l'arrondissement d'Ussel.

Le projet France Travail dont le rapport doit être rendu dans les prochaines semaines par le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises risque à terme de faire disparaître ces Missions Locales.

Après lecture de la Motion des Missions Locales de Nouvelle aquitaine, monsieur le Maire soumet celle-ci au vote.

Adopté à l'unanimité

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CREPUSCULE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la mise en œuvre du programme CREPUSCULE du Syndicat de la Diège pour la rationalisation et la rénovation des luminaires d'éclairage public. Il s'agit de remplacer les blocs des candélabres les plus énergivores (100 watts et plus), par des LEDS beaucoup plus économiques. Ces travaux bénéficient de 50% de subventions (Diège et Département), sur le principe d'une avance remboursable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de s'engager et de collaborer en ce sens avec le Syndicat, de valider le plan de financement prévisionnel et le planning (année retenue 2025), et d'autoriser la récupération au nom de la commune des données de consommation d'électricité auprès du distributeur ENEDIS afin de pouvoir évaluer à termes l'économie d'énergie générée par les travaux.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

I. Formation aux premiers secours pour le personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la journée du 17 mai sera consacrée à la formation aux premiers secours pour l'ensemble du personnel communal.

Cette formation sera assurée par les pompiers du pays d'Eygurande.

II. Maintenance du défibrillateur

Un contrat d'entretien du défibrillateur a été signé entre la commune et l'entreprise ELECTRO CŒUR SAS située à BETHUNE pour un montant de 360€ HT.

Ce contrat est conclu pour une période de 5 ans.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H30.